

**DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT D'ISSOIRE
CANTON D'ORCINES
COMMUNE DE MAZAYES**

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 27 octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MAZAYES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Patrick DURAND.

Date de convocation : 18 octobre 2022.

Présents : Jean-Claude BREVET, Marie-José COQUEL, Nathalie DESBIENDRAS, Patrick DURAND, Pierre DURLET, Aurélien FLAGEUL, Clara GAUNTLEY, Corinne HEBRARD, Florence LEMEUNIER, Michel RODRIGUEZ, Jean Pascal VARAGNAT, Éric VAYSSIE.

Absents ayant donné pouvoir :

Nicolas BOUCHET a donné pouvoir à Nathalie DESBIENDRAS.

Nathalie GALLET a donné pouvoir à Corinne HEBRARD.

Elisabeth COLINEAU a donné pouvoir à Michel RODRIGUEZ

Marie-José COQUEL été élue secrétaire.

Après appel, Le quorum étant atteint, le Conseil pouvant valablement délibérer, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h00.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité le procès-verbal du Conseil municipal du 16 septembre 2022.

En ouverture de la séance, Monsieur le Maire propose de débattre d'un point non-inscrit à l'ordre du jour afin de déposer un dossier d'étude pour réalisation de la déviation de Coheix :

A l'unanimité, les élus consentent à l'ajout de ce point.

Ordre du Jour :

Avis sur le projet de réglementation des boisements :

Monsieur le Maire présente la lettre du 22 septembre 2022 de M. le Président du Conseil départemental qui invite le Conseil municipal à donner son avis sur le projet de réglementation des boisements. Procédure de révision de la réglementation des boisements, menée par le Conseil départemental.

Les documents cartographiques provisoires sont portés à connaissance des conseillers municipaux, ainsi que le détail des interdictions et restrictions proposées par le Conseil départemental.

L'enquête publique correspondante s'est tenue du 21 juin 2022 au 21 juillet 2022.

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve le projet de réglementation des boisements, tel qu'il a été présenté, et donne un avis favorable à la poursuite de la procédure afin de rendre applicable cette réglementation sur la commune de Mazayes.

Avis sur l'intervention musicale en milieu scolaire et sur la participation au fonctionnement de l'École de musique Intercommunale Chavanon Combrailles et Volcans :

Compte tenu de l'intérêt pédagogique pour l'ensemble des enfants scolarisés, le Conseil municipal accepte la proposition d'intervention musicale en milieu scolaire, faite pour l'année 2022/2023, pour le montant de 5 062,50€.

Il décide également d'adhérer pour l'année 2022/2023 à l'école de musique de CCV et de participer à son fonctionnement pour un montant de 2 460,00€, permettant ainsi aux habitants de la commune de bénéficier des mêmes tarifs préférentiels accordés aux habitants de la Com/Com de Chavanon-Combrailles et Volcans.

Le Conseil municipal à l'unanimité valide les deux conventions avec l'EMI CCV et autorise Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

Avis sur le renouvellement de la convention « assistance retraites » avec le Centre de Gestion de Fonction publique Territoriale 63 :

Vu l'aide fournie par le Centre de Gestion dans la préparation des dossiers de retraite, il est proposé au Conseil municipal d'adhérer à la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme.

Le Conseil municipal à l'unanimité valide le renouvellement de la convention « assistance retraites ».

Mise en place du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) :

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal, le courrier reçu le 08 septembre de la part de Monsieur le Préfet du Puy-de Dôme, expliquant que, suite à la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 et à son décret d'application, la mise en place d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est obligatoire dans la commune de Mazayes au motif que notre territoire est exposé au risque sismique ; aux termes de l'article R.731-1 du Code de la Sécurité Intérieure.

La réalisation de ce type de dossier étant particulièrement affaire de « spécialiste », Monsieur le Maire a sollicité le cabinet Réalités § Descoeur afin d'établir un devis pour établir ce PCS.

Le Conseil municipal à l'unanimité accepte le devis présenté par le cabinet Réalités & Descoeur pour un montant de 2 760,00 € HT soit 3 312,00 € TTC » et autorise Monsieur le Maire à le signer ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de ce PCS.

Demande achat partie de domaine public de Monsieur Nicolas POUILLOT et Madame Marie SOUCHON.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal la demande émanant de Monsieur POUILLOT et Madame SOUCHON qui sollicitent la possibilité d'acheter une partie du domaine public à proximité de leur maison d'habitation située sur le bourg du Petit-Chambois, 4, Chemin Pré Lafont, parcelle ZI n°9.

Monsieur le Maire précise que cette partie du domaine public accueille dans son sous-sol des réseaux, utilisés par les habitations de ce secteur, à la fois communaux comme l'évacuation d'eaux usées et des réseaux d'alimentation électrique appartenant à ERDF et téléphonique appartenant à Orange.

Pour ces raisons, le Conseil municipal décide de ne pas accéder favorablement à la demande de Monsieur POUILLOT et Madame SOUCHON, afin de garantir le maintien de l'ensemble des réseaux existants sur cette partie dans le domaine public.

Restauration de registres d'Etat Civil

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire, dans la continuité des précédentes restaurations, de réaliser des travaux de reliure et restauration d'anciens registres d'Etat Civil. La commune possédant des archives de registres d'Etat Civil assez conséquentes. Il rappelle que compte tenu de leur ancienneté, le plus ancien datant de l'année 1680, certains sont en mauvais état et il nous appartient de veiller à leur conservation afin d'en assurer une transmission de qualité aux générations futures.

Le Conseil municipal valide cette restauration qui concerne les registres d'état civil des mariages de 1880 à 1890 et 1891 à 1900 ainsi qu'un registre ancien de délibérations pour un montant de 1 058,90 € HT, soit 1 270,68 € TTC

Remboursement de frais.

Le maire expose au Conseil Municipal, que Madame Isabelle DELARBRE, Adjoint technique territorial, employée par la commune en qualité de chauffeur doit effectuer une visite médicale pour le renouvellement de son permis de conduire. Cette visite médicale auprès d'un médecin agréé à un coût de 36 €. Lors de la visite, Madame DELARBRE a réglé directement le praticien.

Le Conseil municipal décide de rembourser à Madame Isabelle DELARBRE, les frais engagés à l'occasion du renouvellement de son permis de conduire spécifique à la conduite du car scolaire, les frais s'élevant à un montant total de 36 €.

Extension réseau suite à obtention de permis de construire à Grand Chambois.

Dans la suite de la délivrance du permis de construire n° 063 219 22 00006 au nom de rue Léon Rochefort – Grand Chambois – 63230 Mazayes, pour une maison d'habitation, une extension du réseau d'énergie électrique est nécessaire.

Cette extension, après étude de la part des services de Territoire d'Énergie 63, SIEG, nécessite la réalisation de travaux sur le domaine public pour une longueur comprise entre 85 m et 120 m suivant la solution choisie.

Le Conseil municipal valide cette extension du réseau d'alimentation en énergie électrique et charge Monsieur le Maire de signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

Dépôt d'un dossier pour déviation de Coheix :

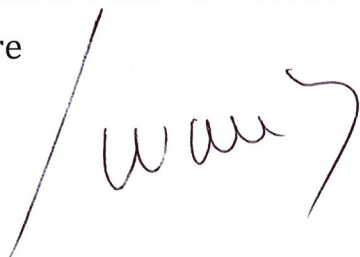
Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que le dépôt d'un dossier demandant la réalisation d'une déviation du bourg de Coheix était acté dans les projets de l'équipe municipale.

Afin d'enclencher cette étude, Monsieur le Maire présente le dossier qui sera à déposer auprès de Monsieur le Président du Conseil départemental, dossier qui présentera la situation actuelle, la problématique de la traversée de Coheix et la solution proposée aux services du Conseil départemental.

Compte tenu de la nécessité de proposer une alternative à la traversée de Coheix et vu la nécessité de sécuriser cette traversée, le Conseil municipal valide ce dossier et autorise Monsieur le Maire et Monsieur le 1er adjoint, à finaliser cette démarche.

Séance levée à 22h05.

Monsieur Patrick DURAND
Maire



Madame Marie-Jo COQUEL
Secrétaire de séance

